

**Proposition d'un représentant des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national au sein des conseils territoriaux de santé**

**Candidature à adresser à : [ars-bretagne-democratie-en-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-democratie-en-sante@ars.sante.fr)**

### Informations relatives à l'association

Nom de l'organisme

Numéro RNA

Coordonnées du (ou de la) Président(e)

### Sur quel (s) CTS postulez-vous ?

- CTS Penn Ar Bed    CTS Lorient Quimperlé    CTS Brocéliande Atlantique    CTS Haute Bretagne  
 CTS Saint Malo Dinard    CTS Armor    CTS Cœur de Breizh

### Informations relatives à la personne proposée

Nom du candidat

Date de naissance

Adresse personnelle

Numéros de téléphones (portable et/ou fixe)

Adresse électronique  
*(sur laquelle vous recevez les convocations et documents relatifs aux commissions)*

Siège pour lequel vous postulez  
*Cochez la case correspondante*

Titulaire   
Suppléant 1

**S'agit-il d'une :** (cochez la mention utile) :

- Nouvelle nomination
- D'une demande de renouvellement

**Son parcours professionnel et sa situation actuelle (en quelques mots)**

**Quelles sont ses motivations et celles de l'association ?**

**Date :**

**Signature du (ou de la) président(e) ou son représentant :**  
(+ cachet de l'association)

**Date :**

**Signature du représentant:**

**Vos droits concernant vos données :**

« L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de cet appel à candidature, traitement nécessaire à la mission d'intérêt public dont est investie l'ARS en vertu de l'article L. 1431-2 du Code de la santé publique. Vos données sont conservées 5 ans et sont uniquement destinées au département qualité en charge de cet AAC. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous opposer à leur traitement, les faire rectifier ou geler leur utilisation en exerçant votre demande auprès du délégué à la protection des données : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation ».